

H. J.
et
M. G.

Les Sœurs de la Charité d'Ottawa

Maison provinciale Notre-Dame-du-Rosaire

528, rue Notre-Dame
Cap-de-la-Madeleine, P.Q.

Leclerc
Support

Le 6 février 1981

Au Responsable du
Comité mixte spécial du Sénat
Parlement d'Ottawa
Ottawa.

RECEIVED / REÇU

H of C - C des C

12 FEB 1981

Committees and Private
Legislation Branch
Comités et Législation Privée

Monsieur le Responsable,

Après une lecture attentive du "Mémoire" adressé au Comité mixte Spécial du Sénat et de la Chambre des Communes sur la Constitution du Canada, nous voulons par la présente appuyer les trois amendements apportés à l'article 24.

Nous sommes assurées que vous prendrez en considération le dit mémoire pour la sauvegarde du "droit de la minorité catholique aux écoles catholiques financées par les fonds publics".

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

La Supérieure provinciale des
SS. de la Charité d'Ottawa

P.P.

Marie-Marthe Blais,
s.c.o.

Marie-Marthe Blais, s.c.o.
secrétaire provinciale